

République Française
Département FINISTERE
Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2018

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

Vote
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
20/02/2018

N° de la délibération
2018-2

L'an 2018, le 26 février à 19:00, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian.

Présents : M. TROADEC Christian, MAIRE, Mmes : QUILTU Catherine, GUILLEMOT Hélène, LE TANOU Valérie, MAZÉAS Jacqueline, KERDRAON Anne-Marie, AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, JAFFRÉ Hélène, Mme PARIS Sophie, LE COADIC Sylvie, BILIRIT Jacqueline, JEGOU-BRABAN Corinne, et MM : COTTEN Daniel, BERNARD Joseph, COUTELLER Serge, CADIOU Alain, ANTOINE Jean-Marc, MANAC'H Yann, BERGOT Bertrand, PHILIPPE Hervé, L'HOPITAL Rémy, LE PENNEC Jean-Yves, GUYADER Cédric, GUILLEMOT Matthieu.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme QUILLEROU Marie-Antoinette à M. COUTELLER Serge, Mme BIZIEN Edith à Mme QUILTU Catherine et M. FAUCHEUX Olivier à M. COTTEN Daniel.

Absent(s) : M. Brendan LUZU

Le quorum est atteint.

A été nommé(e) secrétaire : Mme AUFFRET Isabelle

Projet d'aménagement et de développement durable – Nouveau document

Rapporteur : M. Joseph. BERNARD, 5^{ème} adjoint chargé de l'urbanisme.

Par délibération du 16 décembre 2013, le conseil municipal a prescrit la révision du PLU (plan local d'urbanisme).

L'article L 151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Selon l'article L 151-5 du code de l'urbanisme, il définit :

- Les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune,
- Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

Le PADD a été présenté au conseil municipal le 14 Décembre 2015, le 27 juin 2016 puis le 26 juin 2017 afin d'affiner l'évolution des orientations d'aménagement des zones économiques.

Il est nécessaire de revoir à nouveau ce document pour tenir compte des évolutions réglementaires, notamment celles concernant la consommation de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain, des nouveaux projets structurants et des dernières données relatives à l'évolution démographique.

Les orientations d'aménagement et d'urbanisme s'appuient sur une politique générale de la ville de Carhaix qui vise à :

- Affirmer le pôle urbain à l'échelle du centre Bretagne,
- Développer de nouvelles zones économiques et notamment le « secteur de la Métairie Neuve » afin d'élargir le tissu économique et conforter la dynamique de la ville.
- Conforter la vocation de loisirs et de tourisme sur le park de Kerampuilh et la vallée de l'Hyères.
- Favoriser une mixité sociale en adaptant la typologie des logements produits dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire et du logement de Poher Communauté.
- Préserver le patrimoine naturel et bâti de la commune et notamment les hameaux et villages
- Préserver et valoriser les éléments qui caractérisent le paysage communal et qui participent à la qualité du cadre de vie des habitants

Conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil municipal, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de PLU.

La réunion des Personnes Publiques Associées s'est tenue le 9 février 2018.

Le nouveau PADD a été examiné par la commission d'urbanisme réunie le 14 février 2018.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, prennent acte des orientations du nouveau projet de PADD.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 26 février 2018

Le Maire,
Christian TROADEC

